

LA LETTRE DU MAIRE



CHÈRES BAVILLIÉROISES, CHERS BAVILLIÉROIS,

Le conseil municipal a voté le budget 2024 de la commune le 9 avril. Parmi les projets importants de cette année figure la modification des deux carrefours du centre-ville. L'objectif de ce projet est de fluidifier la circulation tout en apportant davantage de sécurité.

Le projet se déroulera en deux temps. Dès cet été, le carrefour entre la Grande rue François Mitterrand et la rue des Écoles sera modifié avec la suppression des feux tricolores et l'installation d'un important plateau ralentisseur. L'année prochaine, le carrefour entre la Grande rue François Mitterrand et la rue de la Libération sera modifié à son tour avec l'installation d'un

rond-point.

L'ensemble de ce projet a été présenté en réunion publique le 25 avril. Environ 80 personnes étaient présentes, ainsi que l'entreprise EVI qui a conçu le projet et en assurera la maîtrise d'œuvre.

La première partie de la réunion a été consacrée à la présentation détaillée des aménagements envisagés, ainsi que du calendrier des travaux. À l'issue de celle-ci, la parole a été donnée à la salle afin que chacun puisse poser des questions. Les clarifications nécessaires ont donc été apportées, tant en matière de choix et d'orientations stratégiques que sur un plan plus technique.

L'équipe municipale tient à remercier l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion. Nous mettons un point d'honneur à présenter publiquement les projets importants avant leur mise en œuvre concrète. Il s'agit de permettre à l'ensemble de la population de disposer d'une information claire et complète, tant sur les objectifs du projet que sur sa réalisation.

Les premiers coups de pioche interviendront donc au début de l'été. D'ici là, l'équipe municipale se tient à votre disposition pour vous apporter les dernières précisions si vous le souhaitez. N'hésitez pas à prendre rendez-vous le cas échéant.

À très bientôt !

ÉRIC KOEBERLÉ
Maire de Bavilliers



VISITE



Cela permet de désengorger l'attente pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue

VISITE CABINET D'ORTHOPTIE

MONSIEUR LE MAIRE ET SON ADJOINT À LA COMMUNICATION MATHIEU BLUNTZER ONT VISITÉ LE CABINET D'ORTHOPTIE DE BAVILLIERS

Installée depuis 3 ans sur Bavilliers Laurine Beltran, âgée de 26 ans, exerce le métier d'orthoptiste. Elle exerçait avant sur Belfort au cabinet Vauban depuis 2018. Assistée d'une collaboratrice Pauline Jeannez qui prend le relai tous les vendredis pour assurer la continuité, Laurine Beltran vous propose des contrôles visuels et de la rééducation orthoptique.

Elle travaille aussi sur les troubles de la convergence, de la malvoyance et des apprentissages pour les enfants.

Depuis mi-mars elle propose de la téléconsultation avec un ophtalmologiste à distance pour le renouvellement de lunettes pour les personnes âgées de 6 à 49 ans sans ordonnance mais aussi pour les 50 à 70 ans sur ordonnance.

INFOS PRATIQUES

39 Grande Rue
François Mitterrand
90800 BAVILLIERS
07 86 07 41 07

HORAIRES :

Mardi, jeudi, vendredi :
08 h – 18 h
Lundi, mercredi :
08 h – 19 h

FERMETURE :
Samedi et dimanche

SERVICE

POLICE MUNICIPALE
Mairie de BAVILLIERS
90800 BAVILLIERS
06.60.58.53.97

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

FICHE DE SURVEILLANCE

Type de bien à surveiller : _____ et le _____
Surveillance entre le : _____ et le _____
Heure départ : _____

Identification du requérant :
Requérant : _____
Né le : _____ à _____
Adresse à surveiller : _____
Ville : _____ Téléphone : _____ Email : _____

Personnes à prévenir en cas d'incident :
Personnes à prévenir : _____
Adresse : _____
Code postal + Ville : _____ Portable : _____
Téléphone : _____

Personnes autorisées à entrer pendant l'absence :
Personnes autorisées : _____
Adresse : _____
Code postal + Ville : _____ Portable : _____
Téléphone : _____

Contact propriétaire pendant l'absence : _____
Nom : _____ Téléphones : _____
Adresse : _____
Code postal + Ville : _____

Observations :
 Alarme Edge _____ Tél. sociale : _____
 Pièges Porte _____
 Animaux Digicode _____
 J'autorise la Police Municipale à pénétrer sur ma propriété dès la constatation d'un fait.
 J'autorise la Police Municipale à pénétrer sur ma propriété dès qu'elle le jugera utile.

Ces confidences : _____
Je soussigné(e) _____ reconnais que la présente demande m'engage
en aucune manière la responsabilité de la commune ni celle de la police municipale en cas d'incident sur ma propriété.
Code opération étant effectuée à titre gratuit. _____ Signature du requérant
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Fait à BAVILLIERS _____ Date de la demande : _____

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la gestion des schémas de la Police Municipale. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour en faire bénéficier au service de Police Municipale, vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez nos droits sur le site de la CNE.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OU OTV) EST UN SERVICE RENDU PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, afin qu'il soit surveillé, les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie nationale, police municipale) se chargent d'effectuer des patrouilles aux abords et à l'intérieur de votre propriété : si vous y êtes favorable, les forces de l'ordre peuvent faire le tour de votre bien en passant par votre jardin.

En cas de constatations de toute anomalie (dégradation, cambriolage), vous êtes immédiatement avisés. Il vous suffit de remplir un document qui est disponible à l'accueil de la Mairie ou directement en ligne, sur le site de la commune.

ÉVÈNEMENT

2^E ÉDITION DE LA BAVI'NIGHT



MALGRÉ UNE MÉTÉO CAPRICIEUSE, PLUS DE 350 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES POUR LA BAVI'NIGHT LE 26 AVRIL DERNIER.

Les différentes sections danse du foyer communal ont animé avec brio le début de la soirée avant de passer le relais à un DJ professionnel. La buvette et la restauration étaient assurées par l'AS Bavilliers et le comité des fêtes. Le feu d'artifice a été tiré depuis le parc de la fraternité aux alentours de 23h. Merci à tous d'avoir participé à cette deuxième édition qui fut un grand succès et rendez-vous l'année prochaine !

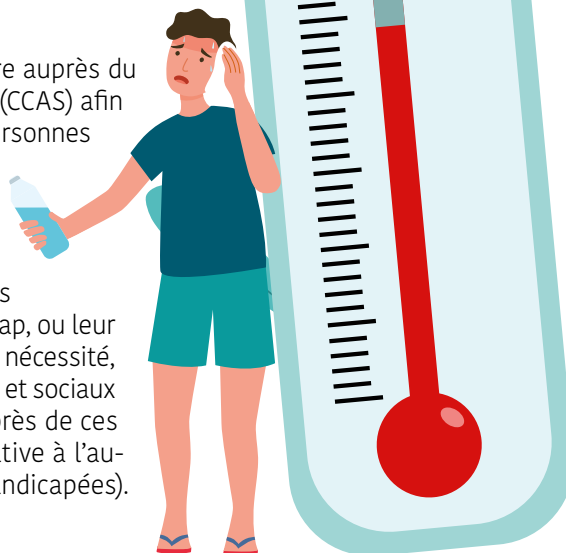


SOLIDARITÉ

PLAN CANICULE

UN DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE EST INSTAURÉ DANS CHAQUE COMMUNE DU 1^{ER} JUIN AU 15 SEPTEMBRE.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'être inscrit dans le registre des personnes vulnérables. En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes chaleurs), un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).



Qui peut être inscrit ?

Les personnes vivant à leur domicile :

- * âgées de 65 ans ou plus
- * âgées de 60 ans ou plus inapte au travail
- * en situation de handicap

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription :

- * par téléphone : 03 84 21 05 56
- * par voie postale :
au 38 Grande Rue
François Mitterrand
90800 BAVILLIERS
- * par mail : mairie@bavilliers.fr

Conditions d'inscription :
L'inscription est gratuite, volontaire.